

Projet de Délibération n°2024-19

Séance du 3 Juillet 2024

Le Conseil Syndical s'est réuni le 26 Juin 2024 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 3 Juillet 2024 à 9h30 à Estouy (les délibérations seront adoptées sans l'obligation du quorum).

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M.LOISEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : M. PILLETTE, RIVIERE

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : M. CHANTEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais : M. LAIZEAU

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BEAUVALET, DETROIT, MmeIVALDI, MM. TESTA, DENIS, DAUVILLER, Mme BAUDU, MM.HARDOUIN, ROBERT, BRIE, PELLE.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, BOUYSSOU, CHACHIGNON, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, DA SILVA, BRISSON

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. EUVRARD, MURAT, BARBERON, GUERTON, Mmes LEVY, DEFROMERIE, MM. BERARD, DESBOIS, LESSEUR,

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, BERTHIER, ROCHER, BOUARD, BOBET, PERON, Mme GASTELIER, M.BARJONET, Mme VALLOIS, MM. COLMAN, LEGRAND, DAUDIER, VICECONTI, Mme MERCIER, MM. Marc GROSSIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM.GUERINET, VINCENT, Mmes COQUIL, PAILLOUX, MM.GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLoux, MM.BROSSE, SOUILAH, LANGUILLE, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM.ALLIMONIER, PALLU, TRANSON, HUTTEAU, DURAND, COURTOIS, BLONDEAU, BERTHELOT, LALUQUE, ROUSSEAU, DUAULT, ARCHENault, GAINVILLE, GUERTON, RICHET, BREUILLARD, Mme RAUTURIER, MM.GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, BREDONTIOT, SEVIN, Mme MASURE, MM.BARRIER, SUTTIN, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM.COULON, PROFFIT, MANGEANT, CRISSA, VOLKRINGER, DA SILVA, LEROY, LACOMBE, CAILLARD, NICOLLE.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Lucie Riant MARCHAND : secrétaire/comptable

CESSION DU BATEAU FAUCARDEUR

Monsieur le Président indique au Conseil Syndical que le Bateau Faucardeur acheté par le Syndicat de l'Œuf et de l'Essonne le 2 Janvier 2004 pour un montant de 15 244.00 € TTC (N° inventaire MAT1/04), n'a pas à vocation à supprimer des espèces inféodées au cours d'eau.

Quant à l'entreprise CHOIGNOT elle souhaite en faire l'acquisition pour réaliser des travaux de retrait d'espèces exotiques envahissantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques notamment les articles L2122-1,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à vendre en l'état le bateau faucardeur.

AUTORISE le Président à céder le bateau faucardeur à l'entreprise CHOGNOT de Surgères
fois que l'assemblée délibérante se sera prononcée favorablement.

PRECISE que le prix de vente du véhicule est de **450 €**.

AUTORISE

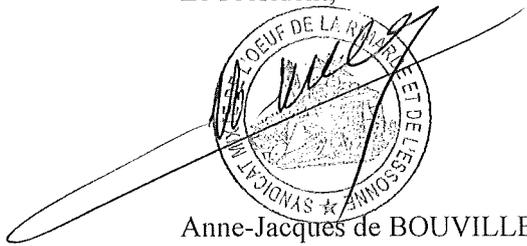
le Président ou ses Vices Président à signer tous les documents relatifs à la cession du bateau faucardeur faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétences.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,



A circular official stamp of the 'MAYEUR DE LA COMMUNE DE SURGERES ET DE L'ESSONNE' is overlaid with a handwritten signature. The signature is written in dark ink and appears to read 'Anne-Jacques de Bouville'. The stamp contains the text 'MAYEUR DE LA COMMUNE DE SURGERES ET DE L'ESSONNE' and 'ANNOYAS *' at the bottom.

Anne-Jacques de BOUVILLE